

grande addition à leurs provisions ; les bayes appellées *Schicksa* y ont crû pendant du tems ; mais depuis quelques années on n'y en voit plus du tout. Quand la mer ne jette pas sur leurs bords leur fourniture accoutumée , ils se nourrissent des *Scamuffels* ordinaires , &c.

Dès qu'un homme a fixé son habitation dans un lieu , aucun autre n'ose chasser ni pêcher dans son voisinage , ni même s'approprier ce que les flots de la mer ont poussé sur la côte , à moins qu'il ne se soit préalablement accordé avec lui pour une partie de ce produit. S'il arrive à un homme , soit en se promenant , soit en chassant , d'aller dans le territoire d'un autre , il faut qu'il se loge dans leurs *baidars* , à moins qu'il ne soit son parent ; car dans ce cas il le prend dans sa cabane. Comme ils ne résident pas constamment dans le même lieu , on ne peut